

Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE
LE 29 AVRIL 2014 A 21H00.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 29 avril 2014 à 21h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 23 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : Monsieur FRAYSSE Michel, Mesdames ROCHETTE Lydie, LAZUTES Marie-Andrée, PIOCH Danielle, BAZIN Valérie, CABAS Marie-Hélène, GIORGETTI Amélie, MARLIER Nathalie, MARTIN Dominique, TOUTAIN Elisabeth, EHRET Isabelle, Messieurs BRETON Alain, CAPO Bernard, RUIZ Jacques, JAMME Alain, GAILLARD Franck, BARASCUD Bruno, BOUGETTE Julien, DANIEL Fabien, BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie,

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Madame DEVOISSELLE Brigitte donne pouvoir à Madame EHRET Isabelle
Monsieur BERTHET Alain donne pouvoir à Monsieur BOURELLY Michel

Madame Amélie GIORGETTI est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014 et transmis le 23 avril 2014 aux membres de cette Assemblée.

Deux erreurs ont été relevées.

La première remarque soulevée par Mme EHRET porte sur la nomination des membres du C.C.A.S (page 17 point 7). Le nom de M. Fabien DANIEL sera ôté et remplacé par Mme EHRET Isabelle pour obtenir la liste complète des membres du C.C.A.S : Mesdames PIOCH Danielle, MARLIER Nathalie, GIORGETTI Amélie, CABAS Marie-Hélène et EHRET Isabelle.

La seconde remarque énoncée par M.PROSPERI pointe l'erreur d'année sur le compte-rendu portant sur les recettes d'investissement (page 3). On doit lire « M. Capo annonce le montant de l'excédent global de clôture 2012 (et non 2010) à 1 617 403,05 € ».

Le Procès-verbal modifié de ces deux erreurs de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

- 1- TAUX D'IMPOSITIONS
- 2- BUDGET PRIMITIF 2014
- 3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 4- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - TAUX D'IMPOSITIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour 2014 les mêmes taux d'imposition en vigueur depuis 2005.

Taxe d'habitation	11,95 %
Foncier bâti	20,67 %
Foncier non bâti	79,73 %

Comme annoncé au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, les taux d'imposition ne changent pas.

M. Prospéri avance que leur position est identique à celle annoncée au cours du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les taux d'impositions sont adoptés à la majorité : 18 voix pour et 5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI).

2 - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2014 de la commune. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 4 594 009 € et en section d'investissement à 4 114 210 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Capo qui demande à l'Assemblée s'il est nécessaire de détailler chacun des articles. L'opposition répond que ce n'est pas nécessaire. Monsieur Capo énonce alors les intitulés de chaque chapitre et leurs budgets respectifs.

A – Section FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général : 986 900,00 €

Monsieur Capo annonce une hausse de 1% seulement par rapport à l'an dernier.

Charges de personnel et frais assimilés : 1 250 250,00 €

Monsieur Capo annonce une hausse de 2,7% en précisant que ce budget ne tient pas compte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Atténuation des produits : 250 00,00 €

Virements à la section d'investissement : 1 655 718,00 €

Monsieur Capo avance une légère baisse par rapport à l'an dernier.

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 24 600,00 €

Autres charges de gestion courante : 193 050,00 €

Charges financières : 12 357,00 €

La commune présente peu d'endettement.

Charges exceptionnelles : 221 134,00 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 594 009,00 €.

2) Recettes de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté : 1 617 403,00 €

Atténuations de charges : 3 000 ,00 €

Produits de services, du Domaine et ventes diverses : 171 800,00 €

Impôts et Taxes : 2 291 806,00 €

Dotations et Participations : 340 00,00 €

Autres produits de gestion courante : 170 000,00 €

Produits financiers : 0,00 €

Produits exceptionnels : 0,00 €.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 594 009,00 €.

Messieurs le Maire et Capo demandent si des conseillers municipaux souhaitent les interroger. M. Prospéri avance que les remarques sont les mêmes que celles soulevées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et en commission Finances principalement sur des économies à envisager sur les charges à caractère général.

B- Section INVESTISSEMENT

1) Dépenses d'investissement

Report du solde d'exécution de la section d'investissement : 682 007,00 €

Emprunts et Dettes assimilées : 27 839,00 €

Immobilisations incorporelles : 0,00 €

Subventions d'Equipement versées : 938 000,00 €

Le compte 204132 concerne les deux carrefours giratoires de Caubel et de Caudalie.

Immobilisations corporelles (compte 21): 395 000,00 €

Le détail du compte 21 est à consulter dans le tableau joint relatif aux prévisions d'investissement pour 2014.

Immobilisations en cours (compte 23) : 2 071 364,00 €

Le détail du compte 2315 est à consulter dans le tableau joint relatif aux prévisions d'investissement pour 2014.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 4 114 210,00 €.

2) Recettes d'investissement

Virement de la section de Fonctionnement : 1 655 718,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 24 601,00 €

Dotations, Fonds divers et Réserves : 932 007,00 €

Subventions d'investissements : 1 501 884,00 €

Emprunts et Dettes assimilées : 0,00 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 4 114 210,00 €.

Aucune question n'intervient après cet exposé.

La mise au vote du Budget primitif 2014 est proposée par chapitre à l'Assemblée :

1) Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Charges de personnel et frais assimilés

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Atténuation des produits

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Virements à la section d'investissement

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Opérations d'ordre de transfert entre sections

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Autres charges de gestion courante

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Charges financières

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Charges exceptionnelles

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

2) Recettes de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Atténuations de charges

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Produits de services, du Domaine et ventes diverses

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Impôts et Taxes

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Dotations et Participations

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Autres produits de gestion courante

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Produits financiers

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Produits exceptionnels

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

3) Dépenses d'investissement : Même vote pour tous les chapitres

Report du solde d'exécution de la section d'investissement

Emprunts et Dettes assimilées

Immobilisations incorporelles

Subventions d'Équipement versées

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Vote pour chacun des chapitres portant Dépenses d'investissement :

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

4) Recettes d'investissement : Même vote pour tous les chapitres

Virement de la section de Fonctionnement

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dotations, Fonds divers et Réserves

Subventions d'investissements

Emprunts et Dettes assimilées

Vote pour chacun des chapitres portant Recettes d'investissement :

5 abstentions (Mesdames DEVOISSELLE, EHRET et Messieurs BERTHET, BOURELLY et PROSPERI)

Adoption à la majorité

Monsieur le Maire remercie les personnes ayant participé à l'élaboration du budget.

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour un montant de 76 490 €.

Monsieur le Maire cite le total de 76 490 € de subventions allouées et un montant de 3 510 € non affecté pour répondre à des aléas en cours d'année. Monsieur le Maire énonce la liste exhaustive du montant de la subvention de chaque association en précisant celles qui bénéficient d'une augmentation.

Selon les manifestations, il arrive que la mairie participe en nature pour les apéritifs notamment.

M. Bourelly annonce que leur vote sera favorable toutefois il considère que les critères d'attribution pour les subventions font défaut. Il évoque par exemple l'augmentation de la subvention de l'association de La Lyre et demande si cette augmentation sera permanente.

D'autre part, dans le cas des tournois de foot, il avance que le club de foot doit réaliser ces tournois pour obtenir des ressources destinées au financement du personnel permanent. Il s'interroge sur la nature du caractère exceptionnel de la subvention « Football-tournoi » de 150 € et propose qu'elle soit qualifiée de « subvention normale ».

Ensuite, considérant que la crèche est considérée comme une délégation de service public, d'action d'intérêt général avec un effectif de 14 salariés permanents dont 25% d'entre eux en contrats aidés, il propose que cette association soit extérieure à ce tableau classique portant subventions aux associations communales.

Enfin, il estime que le montant global des subventions attribuées sont faibles au regard de leur programme de campagne.

En réponse à ces interrogations, Monsieur le Maire souhaite maintenir le caractère exceptionnel de la subvention portant sur le tournoi de foot. L'objectif recherché est que cette subvention exceptionnelle ne soit plus utile dans quelques temps. Selon M. Jacques Ruiz, la commune souhaite favoriser l'émergence de projets exceptionnels initiés par les associations pour animer le village. M. Jamme ajoute que c'est grâce à la qualité de relation entre la mairie et les associations que les subventions sont attribuées. Ce sont des critères d'expérience qui déterminent le montant des subventions.

Dans le cas de l'association de la Lyre, cette association est désormais soumise aux cotisations sociales ce qui a entraîné un problème d'équilibre de budget. Le président de cette association demandait 9 000 € d'efforts supplémentaires à la Mairie. Au regard des tarifs de cotisations annuelles moins élevés dans les communes voisines, on estime qu'un geste supplémentaire peut les inviter à diminuer le montant de ces cotisations pour les adhérents. Les autres villages subventionnent plus les associations de musique (exemple de Grabels qui verserait près de 18 000 € annuellement). La qualité des intervenants et leur ancienneté sont également soulevées. Mme Lazuttes ajoute que les adhérents de cette association sont montferriérains.

Sans remarque supplémentaire, les subventions aux associations sont mises au vote de l'Assemblée :

Adoption à l'unanimité

4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique que 32 personnes soit 16 titulaires et 16 suppléants doivent être désignées afin de siéger à la commission communale des impôts. Cette commission a pour objet de statuer sur les bases locatives servant de recouvrement des impôts locaux. Cette commission est nommée pour la durée du mandat par la direction des services fiscaux. Cette commission outre le Maire ou l'adjoint délégué qu'en assure la présidence, comprend 8 commissaires titulaires et 8 suppléants désignés sur la liste établie par le Conseil Municipal.

BRETON Alain	BOURELLY Michel
ROCHETTE Lydie	EHRET Isabelle
CAPO Bernard	PROSPERI Jean-Marie
LAZUTTES Marie-Andrée	BERTHET Alain
RUIZ Jacques	DEVOISSELLE Brigitte
PIOCH Danielle	ANDRE Yves
BARASCUD Bruno	AGOSTINI Sylvie
BAZIN Valérie	MARICAN Raymond
BOUGETTE Julien	BESNARD Jean-Louis
CABAS Marie-Hélène	MACAIRE Pierre
DANIEL Fabien	JOUVENEL Alain
GAILLARD Franck	LAZUTTES Henri
GIORGETTI Amélie	MERLY Bernard
JAMME Alain,	FOURRIQUES Lise
MARLIER Nathalie	PUECH Jean-Louis
MARTIN Dominique	
TOUTAIN Elisabeth	

Monsieur le Maire précise que la commune présente 32 noms, la commission des impôts nomme 8 titulaires et 8 suppléants dans cette liste. Cette liste est composée des 23 conseillers municipaux élus, complétée de contribuables de Montferrier et d'un contribuable qui possède des terres à Montferrier tout en demeurant dans un autre village (Jean-Louis Puech).

M. Bourelly demande si la liste Vivons pour Montferrier peut ajouter 3 noms qu'ils ont choisis. Il souhaite inscrire ces 3 noms. Il faudrait alors enlever 3 noms de la liste. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà demandé aux volontaires et qu'il serait difficile désormais de les rayer. M. Bourelly regrette le manque de concertation sur ce point. Monsieur le maire prend sa remarque en compte.

Adopté à l'unanimité.

Question supplémentaire de la liste Vivons pour Montferrier par rapport à la rédaction d'un règlement intérieur. Monsieur le Maire répond que la discussion est en cours avec M. Martinier.

M. Bourelly tient à ce que ce règlement intérieur existe. Monsieur le Maire demande quels points ils aimeraient noter dans ce document. M. Bourelly expose le cas du mode de communication des questions diverses à l'ordre du jour du conseil municipal et demande s'il est possible d'adresser une « question diverse » dans le délai de 5 jours entre la convocation et la séance du Conseil Municipal. Il souhaite inscrire les questions diverses à l'ordre du jour. Monsieur le Maire confirme que ces questions diverses peuvent être débattues tout en n'étant pas soumises au vote. Il réitère le fait qu'une réponse sera apportée. De plus Monsieur le Maire insiste sur la complexité de la mise en place et de l'application d'un tel règlement intérieur.

M. Bourelly propose de communiquer une proposition de règlement intérieur qui pourra être débattue en Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h.

